

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0685_AL_RD313_LAJOUX
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 25 avril 2024 par laquelle Madame Odile Molina, demeurant Lieu-dit « La Grande Couillarde », La Combe d'en Haut 39310 LAJOUX, représentée par Monsieur Nicolas LAMY, Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 313, au droit de la parcelle cadastrée section AP n° 60, située Lieu-dit « La Grande Couillarde », La Combe d'en Haut - commune de LAJOUX hors agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuées le 13 mai 2024, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points 101 et 102 situés dans le prolongement figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

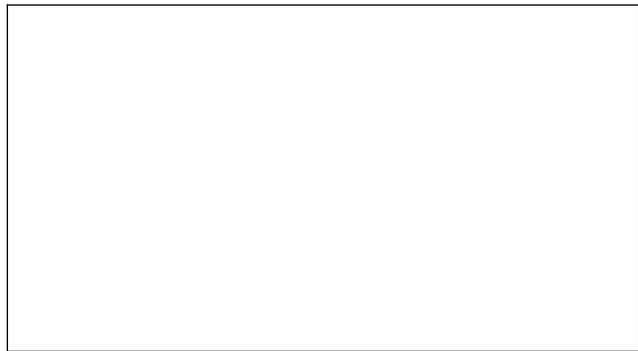
Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

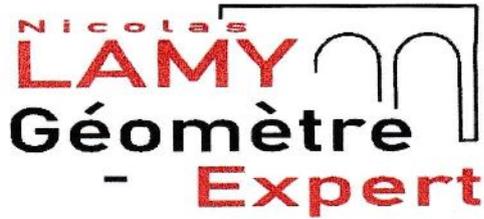
Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : Z I du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de LAJOUX pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement



24, Quai Jobez 39400 MOREZ
Tél : 03.84.42.74.51
E-Mail : nicolas.lamy@geometre-expert.fr

A.R.D. de Saint-Claude
2 rue des Frères Lumière
39200 SAINT-CLAUDE

Morez, le 25 avril 2024

Référence : D. 0777
Commune : LAJOUX

Objet : Bornage de la propriété de Mme Odile MOLINA à LAJOUX.

Madame, Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis chargé de la délimitation et du bornage de la propriété de Mme Odile MOLINA , cadastrée sur la commune de LAJOUX , section AP , feuille 1 , parcelle(s) n° 60.

La propriété est située au droit de la RD ³¹³. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir assister à cette opération qui aura lieu le :

(Route de la Valsérine)

Lundi 13 Mai 2024 à 14h30 sur place

Il est nécessaire de vous munir de tout documents utiles connus de vous, tels que plans, procès-verbaux de bornage ou autres.

Dans l'attente et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas LAMY
Géomètre-Expert

Département :
JURA

Commune :
LAJOUX

Section : AP
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/04/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

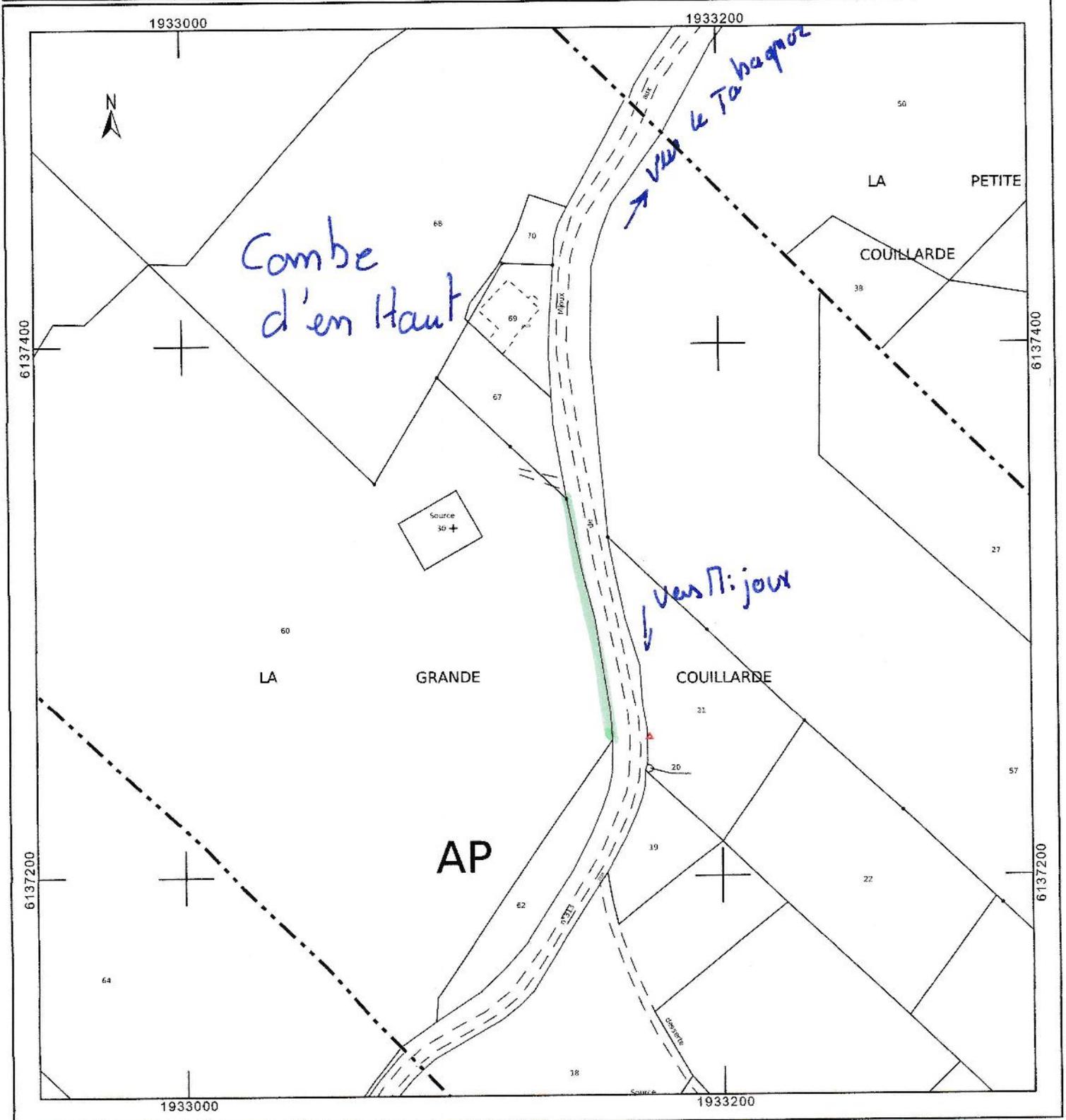
Publié le 05-06-2024

ID : 039-223900010-20240604-ARR-2024_0685-AR

39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgtip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE LAJOUX (Jura)
 Section AP - Feuille 1
 Parcelle n°60
 Lieu-dit "La Grande Couillarde"

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05-06-2024

ID : 039-223900010-20240604-ARR_2024_0685-AR



Propriété de Mme Odile MOLINA

PLAN DE L'ALIGNEMENT avec la RD 313

